



« le tabac tueur »

Rubrique : actualités - Date : mercredi 4 décembre 2002

Dans le Monde une chronique de Pierre Georges intitulée « le tabac tueur ». Evoquant la mention « le tabac tue » qui figurera bientôt sur les paquets de cigarettes, le journaliste qui reconnaît qu'il s'agit d'un « fait social » et « d'une vérité médicale » estime que néanmoins cet avertissement « laisse perplexe » car « écrire sur un produit (&) dont l'Etat a le monopole de la vente qu'il tue et le vendre tout de même c'est pour le moins paradoxal ». En effet, selon lui « dans un même emballage, l'Etat se fait dealer et se veut médecin, est taxeur et conseiller, fournisseur et prohibitionniste ». Le chroniqueur qui reconnaît « la complexité extrême dans laquelle se débat l'autorité publique qui (&) gère et contrôle ce commerce de mort et dans le même mouvement veut tout faire pour en limiter les dégâts humains » décrit « l'inextricable imbroglio juridique » vers lequel « on va aller désormais ». Ainsi un « coupable - victime de tabagisme » qui, outre les fabricants, poursuivrait, l'Etat devant les tribunaux pourrait se voir répondre par les magistrats « qu'il savait parfaitement ce qu'il risquait puisque c'était écrit dessus » et il serait pour sa part « en droit de faire remarquer(&) que les fabricants et l'Etat savaient parfaitement ce qu'ils vendaient ». Pierre Georges qui admet que la position des pouvoirs publics est « assez délicate » sur le sujet en raison des nécessités de la prévention et qui convient de l'impossibilité de mettre en place cette « seule mesure définitive » qu'est « la prohibition totale » conclut donc que « le tabac tue » mais qu'il est « une drogue aussi » et que « des millions de gens sont totalement accros et plus ou moins sensibles à cette semi - prohibition funambule par le slogan ou par les taxes ».